Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ShellSol A100 High Cumene

Code du produit : Q7291, Q7391

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119455851-35-0000

Synonymes : Hydrocarbures, C9, substances aromatiques

No.-CE : 918-668-5

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Solvant Industriel.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

lon la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur. Réservé aux utilisateurs

professionnels.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

 Téléphone
 : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191

 Téléfax
 : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Autres informations : SHELLSOL est une marque commerciale de Shell Trademark

Management B.V. et Shell Brands Inc., et est utilisée par des

filiales de Shell plc.

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Cancérogénicité, Catégorie 1B H350: Peut provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Voies respiratoires

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Effets narcotiques

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. DANGERS POUR LA SANTÉ :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires. H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les dé-

charges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

lards/ vapeurs/ aérosols.

#### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### Stockage:

Aucune phrase de précaution.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée ; voir la rubrique 11 pour les détails. Organe(s) Cible :

Système auditif.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1 Substances

### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	Non attribuée 918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 (Voies respiratoires) STOT SE 3; H336	<= 100

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

	(Effets narcotiques) Aquatic Chronic 2; H411	
--	--	--

### Information supplémentaire

#### Contient:

Contient.		T =	
Nom Chimique	Numéro d'identifica-	Classification	Concentration (% w/w)
	tion		
cumène	98-82-8, 202-704-5	Flam. Liq.3; H226 Asp. Tox.1; H304 STOT SE3; H335 Carc.1B; H350 Aquatic Chronic2; H411	>= 0 - <= 2
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	>= 0 - < 0,1

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter

l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

: Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins quinze mi-

nutes, puis si possible laver au savon et à l'eau, En cas de rougeurs, d'enflure, de douleurs et/ou de cloques transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour un

traitement additionnel.

En cas de contact avec les : Laver les yeux avec beaucoup d'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

yeux Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination.

Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Les signes et les symptômes d'irritation cutanée peuvent se manifester par une sensation de brûlure, par une rougeur ou un gonflement.

Pas de danger particulier dans des conditions normales d'utilisation

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tuméfaction et/ou une vision floue.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

Les signes et symptômes d'une dermatite délipidante peuvent comporter une sensation de brûlure et/ou un aspect sec/craquelé.

Les effets sur le système auditif peuvent se manifester par

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

une surdité temporaire et/ou des bourdonnements dans les

oreilles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Monoxyde de carbone.

Composés organiques et non-organiques non identifiés. Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Information supplémentaire : Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

Contrôler la zone avec un indicateur de gaz combustible.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rinçage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Ventiler complètement la zone contaminée.

Le recours aux conseils d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire quant aux mesures à prendre pour traiter des emplacements contaminés.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit.

A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protection in dividuelle.

tion individuelle.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage

soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en

cuvette de rétention).

Ne pas manger ni boire pendant l'utilisation.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Transfert de Produit : Même avec une métallisation et une mise à la terre appro-

priées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique. L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur. Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques. Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques. Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles. Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie. NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipulation.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou éclaboussés avant toute réutilisation. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température de stockage:

Ambiante.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Placer les réservoirs loin de toute source de chaleur et autres sources d'ignition.

Le nettoyage, le contrôle et la maintenance des citernes de stockage sont des opérations de spécialistes qui nécessitent l'application de précautions et procédures strictes.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pompage.

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie. Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équipements afin de réduire le risque.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable., Pour les peintures du conteneur, utiliser de la peinture époxy, de la

peinture au silicate de zinc.

Matière non-appropriée: Eviter un contact prolongé avec du

caoutchouc naturel, butyl ou nitrile.

Consignes concernant les

récipients

: Ne pas découper, percer, broyer, souder ou réaliser des opé-

rations semblables sur ou à proximité de conteneurs.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques

de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre

l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
cumène	98-82-8	VME	10 ppm 50 mg/m3	FR VLE
	Information su	applémentaire: Risqu	ue de pénétration percutanée	, Valeurs li-
	mites régleme	entaires contraignant	es	
cumène		VLCT (VLE)	50 ppm	FR VLE
		, ,	250 mg/m3	
	Information su	ipplémentaire: Risqu	le de pénétration percutanée	, Valeurs li-
	mites réglementaires contraignantes			
cumène		TWA	10 ppm	2019/1831/E
			50 mg/m3	U
	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur li-			
	mite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cuta-			
	née importante., Indicatif			
cumène		STEL	50 ppm	2019/1831/E

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 23.04.2025 Date d'impression 30.04.2025

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

			250 mg/m3	U
	mite d'exposit	Information supplémentaire: La mention «Peau» accompagnant la valeur limite d'exposition professionnelle indique la possibilité d'une pénétration cutanée importante., Indicatif		
benzène	71-43-2	VME	0,5 ppm 1,65 mg/m3	FR VLE
	l'on sait etre c tances devant	ancerogenes chez l' t etre assimilees a d	érigène de catégorie 1A - Su homme, Mutagène de catégo es substances pour l'homme, mites réglementaires contraio	orie 1B - Subs- , Risque de
benzène		TWA	0,25 ppm 0,8 mg/m3	Norme In- terne Shell (NIS) pour 8- 12 heures TWA.
benzène		STEL	2,5 ppm 8 mg/m3	Normes Internes de Shell (NIS) pour une VLCT-15 minutes

### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	• •	_	• •	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
ShellSol A100	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets	25 mg/kg
			systémiques	p.c./jour
ShellSol A100	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	150 mg/m3
			systémiques	
ShellSol A100	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	32 mg/m3
	teurs		systémiques	
ShellSol A100	Consomma-	Cutanée	Long terme - effets	11 mg/kg
	teurs		systémiques	
ShellSol A100	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	11 mg/kg
	teurs		systémiques	

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur		Valeur
Remarques:	ou variabl centration	stance est un hydrocarbure de composition cor e. Les méthodes conventionnelles utilisées pou s PNEC ne conviennent pas, et il est impossibl centration PNEC typique pour de telles substar	ur calculer les con- le d'identifier une

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent :

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

### Informations générales

Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés. Veiller au bon entretien des locaux.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles.

Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit.

Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration.

Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement.

Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur.

### Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Si la manipulation du produit engendre un risque de projec-

tion dans les yeux, le port de protection oculaire est recom-

mandé.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: caout-

chouc butyle Gants en caoutchouc nitrile

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Aucune protection cutanée n'est requise dans des conditions normales d' utilisation.

Pour des expositions prolongées ou répétées, utiliser des vêtements imperméables sur les parties du corps susceptibles d.être exposées.

si l'exposition cutanée répétée ou prolongée à la substance est probable, porter des gants appropriés modèle EN374 et mettre en œuvre des programmes de protection de la peau pour les salariés.

Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Porter des vêtements antistatiques et ignifuges si une évaluation du risque local l'exige.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées,

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

> qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combi-

naison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les

conditions d'utilisation :

Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme

EN14387.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.

Couleur incolore

Odeur aromatique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 150 - 185 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Inflammabilité (liquides) Liquide et vapeurs inflammables.

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 0,6 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

: 7 %(V)

Point d'éclair 38 - 50 °C

Méthode: IP 170

Température d'auto-

inflammation

: 507 °C

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Température de décomposition

Température de décompo- : Donnée non disponible

sition

рΗ Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Typique 0,9 mm2/s (25 °C)

Méthode: ASTM D445

Solubilité(s)

Hydrosolubilité insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,7 - 4,5

Pression de vapeur : 210 - 1.300 Pa (20 °C)

Densité relative 0,87 - 0,88 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité Typique 876 kg/m3 (15 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative 4.3

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives Non applicable

Propriétés comburantes Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) Liquide et vapeurs inflammables.

Taux d'évaporation

Méthode: ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1

Conductivité : Faible conductivité : < 100 pS/m

> La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide,

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

Poids moléculaire : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et d'autres

causes d'inflammation.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal. Une décomposition thermique dépend grandement des conditions. Un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre et des composés organiques non identifiés, se dégagera lorsque ce matériau subira une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

: l'exposition peut avoir lieu par inhalation, par contact avec la peau ou les yeux, bien qu'une exposition puisse se produire

suite à une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Toxicité aiguë

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 - <= 5000

Méthode: Méthode non standard acceptable.

Remarques: Peut être nocif si inhalé.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 2 -<= 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: CL50 supérieure à la concentration de vapeur

proche de la saturation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 402 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Modérément irritant pour la peau (mais insuffisant pour clas-

ser).

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Lapin

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 405 de l'OCDE

Remarques : Légèrement irritant.

Insuffisant pour classer.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

### Composants:

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 471 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 476 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 475 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

### Cancérogénicité

#### **Produit:**

Remarques : Contient du Cumène, CAS n° 98-82-8.

On a observé une augmentation des cas de tumeurs sur des animaux de laboratoire ; on ne connaît pas la pertinence de

ces observations sur l'homme.

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Remarques : Les tumeurs produites chez l'animal ne sont pas considérées

comme pertinentes chez l'humain.

Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques	Aucune classification relative à la cancérogénicité
cumène	Cancérogénicité Catégorie 1B
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
cumène	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme

#### Toxicité pour la reproduction

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: Autre méthode d'orientation.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

ion : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

- Evaluation les catégories 1A/1B.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Poumons, Système nerveux central

Remarques : Peut être cause de somnolence et d'étourdissement.

Peut irriter les voies respiratoires.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Système auditif : des expositions prolongées et répétées à des concentrations élevées ont débouché sur des pertes audi-

tives chez les rats.

Rein : a provoqué des effets sur les reins chez le rat mâle qui n'ont pas été considérés comme pertinents pour l'être humain.

### Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 408 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 452 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

### Toxicité par aspiration

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Information supplémentaire

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Remarques Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 > 1 - <=10 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique

CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

ErL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 2,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOEC (Activated sludge): > 99 mg/l

Durée d'exposition: 0,16 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: Pratiquement non toxique:

CL/CE/CI50 > 100 mg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Biodégradabilité : Biodégradation: 78 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Facilement biodégradable.

S'oxyde rapidement par réactions photochimiques dans l'air.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

### 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau., Adsorption dans le sol et non-

mobilité dans celui-ci.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Composants:

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

### Composants:

### Hydrocarbures, C9, substances aromatiques:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Information écologique sup-

plémentaire

: Pas de potentiel de déplétion ozonique.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

Déchets, épandages et produits usagés constituent des déchets dangereux.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollution provenant des navires.

Emballages contaminés

Vider complètement le récipient.

Après la vidange, ventiler dans un endroit sûr, loin de toute source d'étincelles ou de feu.

Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Envoyer chez un récupérateur de fûts ou de métaux.

Se conformer aux réglementations locales sur le recyclage ou

l'élimination des déchets.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024 Version Date de révision:

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : 1268 **ADR** 1268 **RID** 1268 **IMDG** 1268 IATA : 1268

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ADN

(NAPHTA)

DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. **ADR** 

RID DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A., DISTILLATS DE

PETROLE, N.S.A.

**IMDG** PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(NAPHTHA)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3 **ADR** 3 **RID** 3 **IMDG** 3 **IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : 111 Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, F) : NST 8963 Solvant

CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans

la navigation

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

**RID** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

danger

Étiquettes : 3

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

**IATA** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne: oui

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- :

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

oui

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

Informations Complémentaires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans les espaces fermés.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

dangereux (Annexe XVII) solvant naphta aromatique léger

(pétrole) (Numéro sur la liste 29, 28) cumène (Numéro sur la liste 28) benzène (Numéro sur la liste 72, 5,

29. 28)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-Ce produit ne contient pas de subspantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

tances extrêmement préoccupantes

(Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57). REACH - Liste des substances soumises à autorisation Produit non soumis à autorisation

(Annexe XIV) selon le réglement REACh.

Maladies Professionnelles 4 bis, 84

(R-461-3, France)

### Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées.

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A. No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Le produit est soumis à la loi DDADUE (Dispositions D'Adaptation de la législation au Droit de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable) du 16 juillet 2013 au niveau des articles 10 et 11, la transposition de la directive (2012/18/UE) Seveso III.

L'inventaire national est fondé sur le numéro CAS 64742-95-6.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL Listé

**IECSC** Listé

**TSCA** Listé

**KECI** Listé

**PICCS** Listé

**TCSI** Listé

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

NZIoC : Listé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour autres abréviations

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation: DSL - Liste nationale des substances (Canada): ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité;

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations

Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support] contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modification par rapport à la version précédente.

Ce produit est classé H304 (peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires). Le risque est lié aux possibilités d'aspiration. Le risque découlant du danger d'aspiration est uniquement lié aux propriétés physiques et chimiques de la substance. Le risque peut donc être contrôlé par la mise en œuvre de mesures de gestion du risque propres à ce danger et figurant à la rubrique 8 de la FDS. Aucun scénario d'exposition n'est présenté.

Ce produit comprend la phrase de risque R66 et la mention de danger EUH066 (Une exposition répétée au produit peut causer un dessèchement de la peau ou des gerçures). Ce risque est valable en cas de contact cutané répété ou prolongé. Le risque associé au contact est uniquement lié aux propriétés physico-chimiques de la substance. Ce risque peut donc être contrôlé en mettant en place des mesures de gestion des risques adaptées à ce danger particulier, comprises dans le rubrique 8 des fiches de sécurité produit. Un scénario d'exposition au produit n'est pas donné.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

### Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations **Utilisations - Travailleur**

Titre fabrication de substance

- Industriel

### **Utilisations - Travailleur**

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Préparation et (re)conditionnement des substances et des

mélanges - Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les revêtements

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : utilisation de produits de netoyage

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les unités de forage et de production dans les

champs de pétrole et de gaz

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

Faibles rejets dans l'environnement

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : lubrifiants

- Activités professionnelles

forte dégagement dans l'environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme liant et comme agent séparateur

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les produits agrochimiques

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation comme combustible

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Fluides fonctionnels

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Utilisation dans les produits routiers et les produits de cons-

truction

- Activités professionnelles

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Inervention en laboratoires

- Activités professionnelles

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Industriel

**Utilisations - Travailleur** 

Titre : Produits chimiques de traitement de l'eau

- Activités professionnelles

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

300000000750	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4, ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenanceet le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis:	ation

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Méthode d'échantillon- nagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vrac(systèmes ouverts)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

vrac(systèmes fer- més)PROC8b		
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2 C	ontrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB cor	nplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisé	e dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		2,4E+04
Part du tonnage régional utilisée localement:		1
Tonnage annuel du site (tonnes		2,4E+04
Tonnage quotidien maximal du		7,9E+04
Fréquence et durée d'utilisation		/
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300
	on influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de m		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
	es procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion d		, -
	ées issus des procédés (rejet initial	3,0E-04
avant application des mesures o		,
Part des rejets dans le sol issus		1,0E-04
Conditions et mesures technic	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffè	rent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'ai		
•	vironnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupe		
	d'épuration publique, il est inutile de	
procéder à un traitement second		
•	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
mination de (%):		
pour atteindre le niveau exigé d'		15,9
	d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement second		
Mesures organisationnelles vi	sant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indus		
La boue doit être incinérée, stoc	kée ou traitée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6		
d'épuration des eaux usées publique (%)			
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6		
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%) :			
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,0E+06		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):			
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	1,0E+04		
(m3/jour):			
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur		
élimination			
Durant la fabrication, augun déchet à partir de la substance n'est produi	i+		

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

S	SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
S	Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### **Section 4.2 - Environnement**

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000753			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Distribution de la substance- Industriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et chargement IBC) et reconditionnement (y compris barils et petits paquets) de la substance, y compris de seséchantillons, son stockage, son déchargement, sa distribution et sesactivités connexes de laboratoire.		

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UNESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisation				
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition				
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
Scánarios contributours	Macuras de gostian des risques			

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer- més)PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Γ=		
Transferts de matière en	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
vrac(systèmes ou-		
verts)PROC8b  Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	tá identifián
petits conditionne-	Aucune autre mesure specifique na e	te identifiee.
mentsPROC9		
Nettoyage et maintenance de	Aucune autre mesure spécifique n'a é	tá identifiáa
l'équipementPROC8a	Addance date incodic opcomque ira c	to identified.
Stockage PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
		.,
Section 2.2 C	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor	mplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilise		0,1
Quantités régionales d'utilisation	n (tonnes/année):	850
Part du tonnage régional utilisée	e localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonnes,	/an):	1,7
Tonnage quotidien maximal du		85
Fréquence et durée d'utilisation	on	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
	on influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de n		100
	elles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 1,0E-03		1,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 1,0E-05		1,0E-05
	avant application des mesures de gestion des risques):	
	des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
les rejets	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
•	erent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procé		
Conditions et mesures technic	ques sur le site visant à réduire ou lir	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'a	•	
danger pour l'environnement ca		
	stance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Aucun traitement des eaux usée		
Traiter les rejets dans l'air pour a mination de (%):	atteindre une efficacité typique d'éli-	90
	avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		0
procéder à un traitement second		
	isant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues indus	strielles sur les sols naturels.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	2,1E+05	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000754	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU10 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ESVOC SpERC 2.2.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	préparation emballage et conditionnement de lasubstance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extru- sion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance etdes travaux de laboratoire annexes

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de f indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Procédés par lot à tempéra- tures élevéesL'opération est effectuée à température éle- vée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).Utilise dans des procédés par lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

confinésPROC3	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelTransfert / déverse- ment à partir de conteneurs- PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage de fûts et de petits conditionne-mentsPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environi	nement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	730
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	730
Tonnage quotidien maximal o	lu site (kg/jour):	7,3E+03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 100		
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100		
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
typique-RMM conformément	n provenance duprocess (selon le site à la directive européenne sur les sol-	1,0E-02
vants):		2.05.04
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		2,0E-04
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04		1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Francisco Innovation and PRO and advantage and Continuous	Т
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les deverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	Т
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000755	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.3a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris réception matériel, stockage, préparation et remplissage de produits en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, rouleaux, pulvérisation manuelle, trempage, circulation, couches fluides dans lignes de production et formation de couche) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
spécifié autrement).	ositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que nent).		
	Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
on damet qu'an sen inveda e	ao baoo any giono da navan commo on coarro.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Formation d'une couche - séchage rapide, durcisse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

ment et autres technolo- gies(systèmes fer- més)L'opération est effec- tuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am-	
biante).PROC2 Opérations de mélange (systèmes fer- més)Expositions générales	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
(systèmes fermés)PROC3 Formation de film - séchage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
à l'airPROC4  Préparation de matière pour applicationOpérations de mélange (systèmes ouverts)PROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation (automa- tique/par robotique)PROC7	Effectuer dans une cabine ventilée équipée d'un flux d'air laminaire.
ManuelPulvérisationPROC7	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A ou mieux.
Transferts de matièreE- tablissement non spéciali- séPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreE- tablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulement-PROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsTransfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastil- lagePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2  La substance est une UVCB	Contrôle de l'exposition de l'environnement
La substatice est utile UVCD	politibieve

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Principalement hydrophobe	
Facilement biodégradable.	
Quantités utilisées	0.4
Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):	7,6E+03
Part du tonnage régional utilisée localement:	1
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	7,6E+03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	2,5E+04
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	300
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	ironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	9,8E-01
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	7,0E-04
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	90
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	77,7
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	77,7 0 le site
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	77,7 0 le site

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SECTION 4	
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000756	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les revêtements- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.3b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions pendant l'application (y compris la réception de matériel, le stockage, la préparation et le remplissage de produits en vrac et semi vrac, l'enduction par pulvérisation, rouleaux, brosses et pulvérisation manuelle oudes processus similaires et la formation de revêtement) et nettoyage de l'équipement, maintenance et travaux de laboratoire annexes.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle	e de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	L	•	
Forme physique du produit	Liquide, p	oression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opératio			
la température ambiante (sau	uf indication	ne température n'excédant pas 20°C au dessus de n contraire). nygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scénarios contributeurs Mesures		de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équi- pement à partir des fûts ou des con- teneurs.Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Préparation de matière pour applica- tionUtiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'ai- rExtérieurPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formation de film - séchage à l'airIn- térieurPROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationIntérieurPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Préparation de matière pour applicationExtérieurPROC5	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matièreTransferts par fûts/ lotsEtablissement spécialisé-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementIntérieurPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application au rouleau, à la spatule, par écoulementExtérieurPROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelPulvérisationIntérieurPROC11	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. , ou: Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
ManuelPulvérisationExtérieurPROC11	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. Limiter la teneur de la substance dans le mélange à 50 %. , ou: Porter un appareil respiratoire avec masque complet conforme à EN136 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Trempage, immersion et coulageIntérieurPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Trempage, immersion et coulageExtérieurPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Activités de laboratoirePROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsIntérieur-PROC19	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application à la main - peintures au doigt, pastels, adhésifsExtérieur-PROC19	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Section 2.2 Contrôle	de l'exposition de l'environnement

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

La substance est une UVCB complexe  Principalement hydrophobe Facilement biodégradable.  Quantités utilisées Part du tonnage européen utilisée dans la région:		
Facilement biodégradable.   Quantités utilisées	La substance est une UVCB complexe	
Quantités utilisées   Part du tonnage européen utilisée dans la région:	Principalement hydrophobe	
Quantités utilisées   Part du tonnage européen utilisée dans la région:	Facilement biodégradable.	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):         2,2E+03           Part du tonnage régional utilisée localement:         5,0E-04           Tonnage annuel du site (tonnes/an):         1,1           Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):         3,0           Fréquence et durée d'utilisation         Rejet continu.           Jours d'émission (jours/année):         365           Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques           Facteur de dilution de l'eau de mer locale:         10           Facteur de dilution de l'eau de mer locale:         100           Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement         Part de libération dans l'air en provenance d'une large application           (seulement régional):         9,8E-01           Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application         1,0E-02           (seulement régional):         1,0E-02           Part de libération dans les sol en provenance d'une large application         1,0E-02           (seulement régional):         1,0E-02           Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets partiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.           Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le réseau des eaux us		•
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):         2,2E+03           Part du tonnage régional utilisée localement:         5,0E-04           Tonnage annuel du site (tonnes/an):         1,1           Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):         3,0           Fréquence et durée d'utilisation         Rejet continu.           Jours d'émission (jours/année):         365           Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques           Facteur de dilution de l'eau de mer locale:         10           Facteur de dilution de l'eau de mer locale:         100           Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement         Part de libération dans l'air en provenance d'une large application           (seulement régional):         9,8E-01           Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application         1,0E-02           (seulement régional):         1,0E-02           Part de libération dans les sol en provenance d'une large application         1,0E-02           (seulement régional):         1,0E-02           Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets partiques qui différent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.           Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le réseau des eaux us	Part du tonnage européen utilisée dans la région:	0,1
Part du tonnage régional utilisée localement:  Tonnage annuel du site (tonnes/an):  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  7 onnage quotidien maximal du site (kg/jour):  7 onnage quotidien maximal du site (kg/jour):  8 3,0  Fréquence et durée d'utilisation  Rejet continu.  9 Jours d'émission (jours/année):  7 acteur senvironnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  7 acteur de dilution de l'eau de mer locale:  8 10  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter  les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse- ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli- mination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de > (%):  Traiter les rejets depuis le site  Nesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Nesures organisationnelles visant à éviter/limit		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):  Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  Jours d'émission (jours/année):  Facteur et durée d'utilisation  Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Facteur de dilution dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les ol en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimiation de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées après application des mesure		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  Fréquence et durée d'utilisation Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de ure provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets Far raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de le l'élimination de les eux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues in		*
Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année): 365  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques Facteur de dilution de l'eau douce locale: 10 Facteur de dilution de l'eau de mer locale: 100 Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 9,8E-01 Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): 1,0E-02 application: Part de libération dans les olen provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%): Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) ét		· ·
Rejet continu.  Jours d'émission (jours/année):  Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Facteur de dilution de l'eau douce d'une large application  (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application  (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination e		· ·
Jours d'émission (jours/année):  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau douce locale:  Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Facteur de dilution dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les ol en provenance d'une large application  Fart de libération dans les ol en provenance d'une large application  (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à par		
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale: Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les sol en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées près application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%)		365
Facteur de dilution de l'eau douce locale: Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique) (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%)  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:  Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans les ol en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application:  (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration publique) (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%)  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans les sol en provenance d'une large application (seulement régional): Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):  Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		
(seulement régional): Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application 1,0E-02 (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce. Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) our atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		0,02 01
application: Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels. Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol. danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau. Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		1.0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Né pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Elimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		,
(seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets  En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets		,
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		urce) pour éviter
des estimations issues de procédés conventionnels.  Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce.  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) opour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	·	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 93,6  des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.  danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0 pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	des estimations issues de procédés conventionnels.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .  Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		miter les déverse-
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.  Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.  Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%): En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
mination de (%):  Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)  pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):  En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		_
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.  Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  4,7E+03	pour atteindre le niveau exige d'elimination de >= (%):	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site  Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  4,7E+03	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	0
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.  La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		1'-
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.  Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  4,7E+03		ie site
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales  Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  4,7E+03		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  4,7E+03	La boue doit etre incineree, stockee ou traitee.	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  4,7E+03	Conditions at maguras relativas suy stations diámuration municipa	loc
d'épuration des eaux usées publique (%)  Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets  4,7E+03		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		93,0
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		02.6
d'épuration publique) (%) :  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		33,0
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 4,7E+03		
		4 7F+03
		1,7 = 100

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000757	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.4a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyagey compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquid	e, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	aller ju	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes	jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles	affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	uf indica	à une température n'excédant pas à tion contraire). d'hygiène au travail est mis-en-oet	
Scénarios contributeurs	Mesu	res de gestion des risques	
Transferts de matière en vrac tablissement non spécialisé- PROC8a	E-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Utiliser dans d systèmes confinésPROC2		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Transferts par lotsUtiliser dans des procédé lots confinésPROC3	fûts/	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.
Application de produits de ne	t-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

toyage en systèmes fermésPF				
Remplissage/préparation de l'équi-		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou des				
conteneurs.PROC8b				
Utiliser dans des procédés pa confinésPROC4	r lots	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.		
Dégraissage de petits objets oune station de nettoyagePRO		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Nettoyage avec des laveurs à basse-pressionPROC10		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Nettoyage avec des laveurs à		assurer un niveau suffisant de ve	ntilation générale (pas	
haute pressionPROC7		moins de de 3 à 5. changements Limiter la teneur de la substance	d'air par heure).	
		Limiter la terreur de la substance	dans le produit à 5 %.	
ManuelSurfacesNettoyagePR	OC10	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
Stockage.PROC1		Stocker la substance à l'intérieur	d'un système fermé.	
Section 2.2	Contr	 ôle de l'exposition de l'environne	ement	
La substance est une UVCB o		-		
Principalement hydrophobe	, o i i i p i o ;			
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen utilisée dans la région:			0,1	
Quantités régionales d'utilisati			320	
Part du tonnage régional utilis			3,2E-01	
Tonnage annuel du site (tonne		morricite.	100	
		ka/iour).	5,0E+03	
Tonnage quotidien maximal du site (k Fréquence et durée d'utilisation		Ng/Joan).	0,02100	
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année	)·		20	
		nfluencés par la gestion des risq		
Facteur de dilution de l'eau do			10	
	Facteur de dilution de l'eau de mer lo		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement  Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 1,0				
cation des mesures de gestion des risques):				
			3,0E-06	
avant application des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		0		
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter				
les rejets	•	•	, ,	
En raisons de pratiques qui di	ffèrent	selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.				
Conditions et mesures tech ments, les émissions dans l		sur le site visant à réduire ou lin les rejets dans le sol.	niter les déverse-	
danger pour l'environnement d				
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des				
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.			1	
eaux usees du site ou les recu	uperer a	a ce niveau		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,3E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Castian 4.4 Cantá	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000758	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	utilisation de produits de netoyage- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.4b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris arrosage/déchargement en provenance des fûts ou des conteneurs; et expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel).

SECTION 2		ONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET S DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1		de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit		·
Forme physique du produit	Liquide, p	ression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre ui	ne utilisation de la substance/du produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu	u'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).		
Autres conditions opération		
la température ambiante (sau	ıf indication	ne température n'excédant pas 20°C au dessus de la contraire).  le ygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures	de gestion des risques
Remplissage/préparation de ment à partir des fûts ou des neurs. Etablissement spécialis PROC8b	'équipe- conte-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de ment à partir des fûts ou des neurs.Etablissement non spé PROC8a	conte-	éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Procédé automatique en syst (semi) fermés.Utiliser dans de tèmes confinésPROC2	es sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Procédé automatique en syst	èmes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

(semi) fermés.Transferts par fûts/ lotsUtiliser dans des procédés par lots	
confinésPROC3	
Procédé Semi Automatique (par ex.:	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Application semi automatique des pro-	
duits pour les soins et la maintenance	
des sols)PROC4	
ManuelSurfacesNettoyageTrempage,	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
immersion et coulagePROC13  ManuelSurfacesNettoyagePROC13	Auguno gutro moguro anégifique n'a été identifiée
ManuelSurfaceSNettoyagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage avec des laveurs à basse-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
pressionLaminage, Brossagepas de	The same massive speciments in a six is seen in a six is
pulvérisationPROC10	
Nettoyage avec des laveurs à haute	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%.
pressionPulvérisationIntérieurPROC11	
Nettoyage avec des laveurs à haute	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 1%.
pressionPulvérisationExtérieurPROC11	
ManuelSurfacesNettoyagePROC10	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 25%.
Application manuelle ad hoc par pulvé-	Limiter la teneur de la substance dans le produit à
risateurs à gachette, trempé,	25%.
etc.Laminage, BrossagePROC10	
Application de produits de nettoyage	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
en systèmes fermésPROC4	
Nettoyage des dispositifs médi-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cauxPROC4	Otral and an Internal Mattice and Internal Control
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
	1

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environt	onnement
La substance est une UVCB	La substance est une UVCB complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	2,0
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn		1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
Facteur de dilution de l'eau de	ouce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
	provenance d'une large application	2,0E-02
(seulement régional):	uv ugága an provenence d'una large	1.05.06
Part de liberation dans les ea	ux usées en provenance d'une large	1,0E-06

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

	T
application:	
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	0
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	_
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	7,1
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	glementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

|--|

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - 11a	ivanieu
30000000783	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les unités de forage et de production dans les
	champs de pétrole et de gaz- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3
-	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3,
	PROC4, PROC8a, PROC8b
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4
Procédés et activités	Méthodes de forage et de production offshore (y compris
couverts par le scénario	boues de forage et nettoyage des puits de forage) y compris
	transport, préparation sur site, utilisation du trépan, opéra-
	tions devibrateur et maintenance.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Informations Complémen-	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour	
taires	l'environnement.	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	produit pouvant
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	aire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.		
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte- neurs.Etablissement spé- cialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
(re-)formulation des boues de foragePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.
Opérations de perçage du	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

T-			
solPROC4			
Fonctionnement des équi-			
pements de filtration des			
solides - exposition aux			
vapeursPROC4			
Traitement et élimination des filtrats solidesPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
Méthode d'échantillon- nagePROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
tèmes fermés)PROC1			
Déversement à partir de			
petits conteneursPROC8a			
Expositions générales (sys-	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
tèmes ouverts)PROC4			
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été i	dentifiée.	
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Section 2.2	Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement		
Aucune évaluation des expos	Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environ-		
nement.	·		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

faute d'émissions dans l'environnement aquatique aucune approche quantitative de l'évaluation de l'exposition et du risque n'est possible.

Suivre l'approche qualitative pour déduire uneutilisation en sécurité.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Aucune évaluation des expositions n'a été présentée pour l'environnement.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

ou des conte-

neurs. Etablissement non spé-

Scenario d exposition - Tra	vallieur	
30000000784		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	lubrifiants- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3	
	Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ERC7, ESVOC SpERC 4.6a.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de machines/moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des déchets.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	·
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de if indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

cialiséPROC8a	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conte-neurs.Etablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage initial d'usine de l'équipementPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération et lubrification d'équipement à haute énergie ouvertPROC17PROC18	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Effectuer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et mon- tage de machineEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de matériel plus grands) et montage de machineL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante). Etablissement spécialiséPROC8b	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Maintenance des petits articlesEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'	environnement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		700
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,14
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		100
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 5,0E+03		5,0E+03
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	20

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Facteur de dilution de l'eau douce locale:	ues   10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion des risques):	2.05.05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	4.05.00
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	10
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	10 0110
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	2,1E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000785	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnelles Faibles rejets dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2		NDITIONS OPERATIONNELLES D'USURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1		ntrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	00	ntroic de l'exposition du travailleur	
Forme physique du produit	Liq	uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa	à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation	1	
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	ienn	es jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnell	les affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	f ind	on à une température n'excédant pas 2 ication contraire). Ise d'hygiène au travail est mis-en-oeu	
Scénarios contributeurs	Ме	sures de gestion des risques	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	ou	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Remplissage/préparation de		Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

l'équipement à partir des fûts des conteneurs. Etablissement spécialisé PROC8b		
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	ou	e exposition de plus de 4 heures.
Opération et lubrification d'équ pement à haute énergie ouver tIntérieurPROC17PROC18		extraction aux points d'émission.
Opération et lubrification d'équ pement à haute énergie ouver tExtérieurPROC17		st effectuée à l'extérieur. e exposition de plus de 4 heures.
Maintenance (d'articles de ma tériel plus grands) et montage de machinePROC8b		ifique n'a été identifiée.
Maintenance (d'articles de ma tériel plus grands) et montage de machineL'opération est ef- fectuée à température élevée 20°C au-dessus de la tempéra ture ambiante).Etablissement spécialiséPROC8b	ment. (>	d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-
Maintenance des petits articles L'opération est effectuée température élevée (> 20°C au dessus de la température ambiante). Etablissement non spécialisé PROC8a	à ouverture ou de la maintena u-	ance de l'équipement avant une ance.
Usage de lubrifiant pour moteursPROC9	Aucune autre mesure spéc	ifique n'a été identifiée.
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spéc	ifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC11	(renouvellement d'air de 5 à éviter les activités avec une , ou:	rentilation générale ou contrôlée à 15 fois par heure). e exposition de plus de 4 heures. ire conforme à EN140 avec filtre
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spéc	ifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'inte	érieur d'un système fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'e	nvironnement
La substance est une UVCB c	•	
Principalement hydrophobe	•	
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		1
Part du tonnage européen utili	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12		
Quantites regionales u utilisation (tonnes/annee).		

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-02
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	41
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré-	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	alementations lo-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

cales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Remplissage/préparation de

Scenario d'exposition - Tra	vailieui
30000000786	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	lubrifiants- Activités professionnellesforte dégagement dans l'environnement
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.6c.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation de aux formulations de lubrifiants dans les systèmes fermés et ouverts y compris transport, exploitation de moteurs et des produits connexes, traitement des déchets, maintenance des installations et élimination des huiles usagées.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
Couvre les expositions quotid spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	sation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de findication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, l'équivalentPROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts de matière en vracPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

l'équipement à partir des fûts			
des conteneurs.Etablissemen			
spécialiséPROC8b			
Remplissage/préparation de	éviter les activités	avec une exposition de plus de 4 heures.	
l'équipement à partir des fûts	ou		
des conteneurs.Etablissemen			
non spécialiséPROC8a			
Opération et lubrification d'équ	i- Assurer une ventila	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.	
pement à haute énergie ouvei			
tIntérieurPROC17PROC18			
Opération et lubrification d'équ	i- Eviter d'effectuer l'	opération pendant plus de 4 heures.	
pement à haute énergie ouvei		operation periodic production	
tExtérieurPROC17			
Maintenance (d'articles de ma	Aucune autre mes	ure spécifique n'a été identifiée.	
tériel plus grands) et montage	Addute date mes	Tradulto dallo modalo opcomque tra dio lacitimos.	
de machinePROC8b			
Maintenance (d'articles de ma	Vidanger le systèm	ne avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipe-	
tériel plus grands) et montage	ment.		
	ment.		
de machineL'opération est ef-	, <u> </u>		
fectuée à température élevée			
20°C au-dessus de la tempéra	-		
ture ambiante).Etablissement			
spécialiséPROC8b			
Maintenance des petits ar-		Purger ou éliminer la substance de l'équipement avant une ouverture ou de la maintenance.	
ticlesL'opération est effectuée		maintenance.	
température élevée (> 20°C a	J-		
dessus de la température am-			
biante).Etablissement non spe	-		
cialiséPROC8a			
Usage de lubrifiant pour mo-	Aucune autre mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
teursPROC9			
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
sagePROC10			
PulvérisationPROC11		Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée	
		(renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).	
	éviter les activités	avec une exposition de plus de 4 heures.	
	, ou:		
	Porter un appareil	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre	
	de Type A ou mieu	IX.	
Traitement par trempage et	Aucune autre mes	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
coulagePROC13			
Stockage.PROC1PROC2 Stocker la substance à l'intérieur d'un système		ce à l'intérieur d'un système fermé.	
Section 2.2		on de l'environnement	
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées		·	
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1			
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 12			

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Part du tonnage régional utilisée localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/an):	5,8E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):	1,6E-02
Fréquence et durée d'utilisation	1,02 02
Rejet continu.	
Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'en	
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application	1,5E-01
(seulement régional):	,
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application	5,0E-02
(seulement régional):	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la s	ource) pour éviter
les rejets	, <u>.</u>
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	imiter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
,	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
	93,6
	1 30.0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	93,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	40
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%): Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	·
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	·
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	40
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	2.000
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):  Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):  Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2.000 s en vue de leur

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieu		
30000000787			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- In- dustriel		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.7a.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs)/aux huiles de laminage dans des systèmes fermés et encapsulés y compris exposition occasionnelle lors du transport, du laminage, de la malléabilisation, de la coupe, de l'usinage, de l'application automatique d'anticorrosion, de la maintenance de l'installation, de la vidange, de l'élimination des huiles usagées.		

SECTION 2		ONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET ESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrô	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-	Couvre	une utilisation de la substance/du	ı produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jus	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
lange/l'Article	-4:			
Fréquence et durée d'utilis				
	re les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que			
spécifié autrement).				
Autres conditions opération				
On part du principe d'une uti	lisation à	une température n'excédant pas 2	20°C au dessus de	
la température ambiante (sa	uf indicati	on contraire).		
On admet qu'un bon niveau	de base d	d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.	
Scénarios contributeurs	Mesure	es de gestion des risques		
Expositions générales (systè	mes	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
fermés)PROC1PROC2PRO	C3			
Expositions générales (systè	mes	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
ouverts)PROC4				
Transferts de matière en		Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
vracPROC8b				
Remplissage/préparation de	l'équi-	Aucune autre mesure spécifique	n'a été identifiée.	
pement à partir des fûts ou d				
pornorit a partir aco rato da c				

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Méthode d'échantillonnagePROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations d'usinage du métal- PROC17	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
PulvérisationPROC7	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
ManuelLaminage, Bros- sagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage automatique des métauxUtiliser dans des systèmes confinésL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température ambiante).PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Laminage/façonnage semi- automatique des métauxL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC17	Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementEtablissement non spécialiséPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
La substance est une UVCB complexe			
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1	
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	10	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	1	
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	10	
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):		500	
Fréquence et durée d'utilisation			
Rejet continu.			
Jours d'émission (jours/année):		20	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques			
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement			
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):		2,0E-02	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lir ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	niter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	70
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	8,3E+05
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ate
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	
cales et/ou nationales.	gierrieritations 10-
Calco Grou Halloriales.	

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	vanieu		
30000000788			
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION		
Titre	Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage- Activités professionnelles		
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8b, ESVOC SpERC 9.6b.v1		
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation dans les formulations detraitement des métaux (MWFs) y compris transport, activités ouverteset fermées de coupe/d'usinage, application automatique et manuelle de protection contre la corrosion, décharge et travaux sur des marchandises contaminées voire déclassées et élimination des huiles usagées.		

SECTION 2	CONDITIONS	DEDATIONNELLES D'IL	TILISATION ET	
SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit		•		
Forme physique du produit	Liquide, pressio	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Subs-		sation de la substance/du		
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100	% (sauf indication contra	ire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation			
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).				
Autres conditions opération	nnelles affectant	l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.				
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiene	au travaii est mis-en-oeu	vie.	
Scénarios contributeurs	Mesures de ge	stion des risques		
Expositions générales (systèmes fer- més)PROC1PROC2PROC3		Aucune autre mesure sp fiée.	ecifique n'a été identi-	
Transferts de matière en vracPROC8b		Aucune autre mesure sp fiée.	écifique n'a été identi-	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC5PROC8aPROC8bPROC9		Aucune autre mesure sp fiée.	écifique n'a été identi-	
Méthode d'échantillonnageEtablissement		Aucune autre mesure sp	ecifique n'a été identi-	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	Los
spécialiséPROC8b	fiée.
Opérations d'usinage du métalPROC17	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
PulvérisationPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures. , ou: Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Traitement par trempage et coulagePROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identi- fiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipement- PROC8aPROC8b	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Section 2.2	Contrôle de l'exp	osition de l'environr	nement	
La substance est une UVCB complexe				
Principalement hydrophobe	•			
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région	:	0,1	
Quantités régionales d'utilisa	tion (tonnes/année):	:	5,0	
Part du tonnage régional utilis	sée localement:		5,0E-04	
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):		2,5E-03	
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):		6,8E-03	
Fréquence et durée d'utilisation				
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année	,		365	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques				
Facteur de dilution de l'eau douce locale:			10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:			100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement				
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application			5,0E-02	
(seulement régional):				
Part de libération dans les ea	iux usées en prover	nance d'une large	2,5E-02	
application:				
Part de libération dans le sol	en provenance d'un	ne large application	0	
(seulement régional):				

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	mitor los dóverse
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	illiter les deverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	18
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des decri	<del></del>

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### **Section 4.2 - Environnement**

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000790	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC4, ESVOC SpERC 4.10a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilisa	ation
spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que
	nnelles affectant l'exposition
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de if indication contraire). le base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matièreUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lotsPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou- verts)L'opération est effectuée	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).Génération d'aéro-		
sols dus à une température de		
traitement élevéePROC6		
PulvérisationMachinePROC7	Réduire l'exposition dans toute la me	
	enfermant partiellement l'opération o	
	équipant les ouvertures d'une ventila	tion à extraction.
PulvérisationManuelPROC7	Assurer un bon niveau de ventilation	
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois p	oar heure).
	éviter les activités avec une exposition	on de plus de 4 neures.
ManuelLaminage, Bros-	Aucune autre mesure spécifique n'a	ótó identifiée
sagePROC10	Aucune autre mesure specifique n'a	ete identinee.
Trempage, immersion et cou-	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée
lagePROC13	Adodne datie medare specifique na	oto identinoo.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'ur	n système fermé.
oteonagen recent rece		r dyddonio ronno.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB co		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilis	sée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		70
Part du tonnage régional utilisé		1
Tonnage annuel du site (tonne		70
Tonnage quotidien maximal du		3,5E+03
Fréquence et durée d'utilisat		,
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année)	:	20
	non influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau do		10
Facteur de dilution de l'eau de	mer locale:	100
Autres conditions opération	nelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
	des procédés (rejet initial avant appli-	1,0
cation des mesures de gestion	des risques):	
Part des rejets dans les eaux u	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-06
avant application des mesures	de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issu	s des procédés (rejet initial avant	0
Conditions et mesures techr	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
·	fèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de prod		
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'		
danger pour l'environnement c		
	bstance non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les récu	perer a ce niveau.	

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	6,5E+06
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	-

Conditions et mesures relatives à la	valorisation externe	des déchets
--------------------------------------	----------------------	-------------

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION		
	SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	
effet (DNEL) / la dose risques/conditions d'e	ites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans le dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000791	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme liant et comme agent séparateur- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC11, PROC14 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.10b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'utilisation en tant que liant et séparateur y com- pris transfert, mélange, application par pulvérisation et pein- ture ainsi que traitement des déchets.

ntrôle de l'exposition du travailleur
uide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
uvre une utilisation de la substance/du produit pouvant r jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
cUtiliser dans des systèmes confinésPROC1PROC2PROC	23
Transferts par fûts/ lotsPROC8aPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de mélange (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Formant un moulePROC14	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opérations de cou- lage(systèmes ou-	Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

verts)L'opération est effectuée		
à température élevée (> 20°C		
au-dessus de la température		
ambiante).PROC6	D(1)	
PulvérisationMachinePROC11	Réduire l'exposition dans toute la me enfermant partiellement l'opération déquipant les ouvertures d'une ventila, ou:  Porter un appareil respiratoire confo de Type A ou mieux.	ou l'équipement et en ation à extraction.
PulvérisationManuelPROC11	Assurer un bon niveau de ventilation	générale ou contrôlée
	(renouvellement d'air de 5 à 15 fois	
	èviter les activités avec une expositi	
	·	•
ManuelLaminage, BrossagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a	été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'u	n système fermé.
		•
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement
La substance est une UVCB co	omplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utili	Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1	
Quantités régionales d'utilisation		30
Part du tonnage régional utilise		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonne	s/an):	1,5E-02
Tonnage quotidien maximal du	site (kg/jour):	4,1E-02
	Fréquence et durée d'utilisation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 365		365
Facteurs environnementaux	non influencés par la gestion des rise	ques
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 9,5E-01		
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large 2,5E-02		2,5E-02
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		2,5E-02
(seulement régional):  Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter		
les rejets	ilques au niveau des procedes (a la s	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
danger pour l'environnement causé par eau douce .		
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	82
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Castian 4.4 Cantá	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000792	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation dans les produits agrochimiques- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ERC8d, ESVOC SpERC 8.11a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de ressources agrochimiques pour vaporisation manuelle ou mécanique, fumage et enfumage; y compris nettoyage des appareils et élimination des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilisation		
Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Scánarios contributours	Masuras de destion des risques	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transfert / déversement à partir de conteneurs-PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Mélange dans des conte- neurs.PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Pulvérisation/production manuelle de brouillard- PROC11	Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.
Pulvérisation/production de brouillard par ma- chinePROC11	Appliquer à l'intérieur d'une cabine ventilée équipée d'un filtre à air à pression positive et avec un facteur de protection >20. , ou:  Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec filtre de Type A/P2 ou mieux.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Application manuelle ad	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
hoc par pulvérisateurs à	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
gachette, trempé,		
etc.PROC13		
Nettoyage et maintenance	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
de l'équipementPROC8a		
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	stème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	ion (tonnes/année):	610
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonn	es/an):	1,2
Tonnage quotidien maximal d	lu site (kg/jour):	3,4
Fréquence et durée d'utilisa		•
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques		
		10
		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part de libération dans l'air er (seulement régional):	n provenance d'une large application	9,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large 1,0E-02		
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):  9,0E-02		
Conditions et mesures tech les rejets	niques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	iffèrent selon les sites, on se fondera sur	
	niques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.	·
danger pour l'environnement	•	
Aucun traitement des eaux us		
		0
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de 0		0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues inc	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	tockée ou traitée.	
<u> </u>	tives aux stations d'épuration municipa	Noc

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	4,7E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCENARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000793	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.12a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
-	isation à une température n'excédant nas 20°C au dessus de	

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracEtablissement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Nettoyage et maintenance de l'équipementPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB complexe		
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		15
Part du tonnage régional utili		1
Tonnage annuel du site (tonr		15
Tonnage quotidien maximal of	,	750
Fréquence et durée d'utilis		1700
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	٥)٠	20
	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
		I .
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	
	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-03
cation des mesures de gestion		4.05.05
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		
les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter
En raisons de pratiques qui o	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures tech	nniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans	l'air et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement	causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux u	sées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air po	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	95
mination de (%):	<b>,</b> , ,	
Traiter les eaux usées sur sit	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exige		
En cas de rejet vers une stat	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s		
Conditions et mesures rela	tives aux stations d'épuration municipa	ales
Élimination estimée de la sub	stance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application		93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets 1,5E+		
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique		2,0E+03

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### (m3/jour):

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

# SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000794	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Utilisation comme combustible- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.12b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprends l'utilisation en tant que carburant (ou carburant additif), y compris les activités liées au transfert, àl'utilisation, à la maintenance et au traitement des déchets.

CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Contrôle de l'exposition du travailleur		
Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
lange/l'Article   Fréquence et durée d'utilisation		
diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vra- cEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Approvisionnement en carbu- rantEtablissement spécialisé- PROC8b	
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Utilisation comme combus- tible(systèmes fer- més)PROC16	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.	
l'équipementPROC8a Stockage.PROC1 Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Contrôle de l'exposition de l'environne	ement	
mplexe		
ée dans la région:	0,1	
	15	
	5,0E-04	
	7,5E-03	
	2,1E-02	
	12,12 02	
<u> </u>		
	365	
on influencés par la destion des riso	I .	
	10	
	100	
	1,0E-04	
Toverlance a une large application	1,02 04	
usées en provenance d'une large	1,0E-05	
application:		
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application		
(seulement régional):		
ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter	
	T	
	14 1 17	
ques sur le site visant a reduire ou lii ir et les rejets dans le sol	miter les deverse-	
	0	
anomaro ano omoaono typiquo a on		
avant leur reiet dans le milieu naturel)	0	
	0	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	le site	
ckée ou traitée.		
oo ouv ototione diénunction musicipa	.loo	
	93,6	
olique (%) dans les eaux usées après application		
	93,6	
	ques au niveau des procédés (à la sortent selon les sites, on se fondera sur dés conventionnels.  ques sur le site visant à réduire ou linitire et les rejets dans le sol.  usé par eau douce .  es nécessaire.  atteindre une efficacité typique d'éli-  avant leur rejet dans le milieu naturel)  l'élimination de >= (%):  d'épuration publique, il est inutile de daire des eaux usées sur site.  isant à éviter/limiter les rejets depuis etrielles sur les sols naturels.  ckée ou traitée.  es aux stations d'épuration municipal ance des eaux usées via une station	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	53
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Les émissions dues à la combustion sont limitées grâce aux dispositifs exigés pour la réduction des gaz d'échappement.

Les émissions dues à la combustion des déchets sont prises en compte dans l'évaluation de l'exposition régionale.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 - Santé	

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000796	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC9, PROC20 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC9a, ERC9b, ESVOC SpERC 9.13b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans les outils, y compris pendant leur maintenance et leur transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilis	ation		
Couvre les expositions quotions spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une util	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de		

la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spéciali- séPROC8a	Utiliser des pompes pour le fût.
Transfert / déversement à partir de conteneursPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs.PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC1PROC2PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentPROC20	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

·		
Opération d'équipements qui contiennent de l'huile moteur, ou l'équivalentL'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la température am-	Aucune autre mesure spécifique n'a é	eté identifiée.
biante).PROC20		
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a é	té identifiée.
Maintenance de l'équipement- PROC8a	Vidanger le système avant d'ouvrir ou ment.	d'opérer sur l'équipe-
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un	système fermé.
Section 2.2 C	ontrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB cor	nplexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisé	e dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisation		15
Part du tonnage régional utilisée	localement:	5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonnes/		7,5E-03
Tonnage quotidien maximal du s		2,1E-02
Fréquence et durée d'utilisation		
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		365
	on influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douc		10
Facteur de dilution de l'eau de m	100	
Autres conditions opérationne	elles influant sur l'exposition de l'env	rironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application 5,0E-02		
(seulement régional):		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:		2,5E-02
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):		2,5E-02
	ques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets		
En raisons de pratiques qui diffè	rent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
	ques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans l'ai		
danger pour l'environnement cau		
Aucun traitement des eaux usée		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		U
mination de (%):	worthware to be a structure to the	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) 0		
pour atteindre le niveau exigé d'		0
En cas de rejet vers une station	d'épuration publique, il est inutile de	0

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	52
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

# SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 800001005781 Date d'impression 30.04.2025 23.04.2025

### Scénario d'exposition - Travailleur

30000000795	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Fluides fonctionnels- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC7, ESVOC SpERC 7.13a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utiliser comme fluides fonctionnels ex: huiles de câble, huiles de transfert de chaleur, liquides de refroidissement,isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des locaux industriels, y compris pendant leur maintenance et le transfert de matériel.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur
Caractéristique du produit	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,
Fréquence et durée d'utilis	ation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs N	lesures de gestion des risques	
Transferts de matière en vrac(systèmes fer-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
més)PROC1PROC2		
Transferts par fûts/ lotsEtablis- sement spécialiséPROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Garnissage d'ar- ticles/d'équipement(systèmes fermés)PROC9	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Remplissage/préparation de l'équipement à partir des fûts ou des conteneurs. Etablissement non spécialisé PROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Expositions générales (système	s Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

fermés)PROC2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

TOTTICS/T TOOL			
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4		Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
Remanufacture des articles de deuxième choixPROC9		Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
Maintenance de l'équipement- PROC8a		Aucune autre mesure spécifique n'a	a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2		Stocker la substance à l'intérieur d'	un système fermé.
Section 2.2	Cor	trôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	comp	lexe	
Principalement hydrophobe			
Facilement biodégradable.			
Quantités utilisées			
Part du tonnage européen u	tilisée	dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa			15
Part du tonnage régional util			0,67
Tonnage annuel du site (ton	nes/ar	n):	10
Tonnage quotidien maximal			500
Fréquence et durée d'utilis		(1.9.1-0.1)	
Rejet continu.	<u> </u>		
Jours d'émission (jours/anné	رم).		20
		influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau d			10
Facteur de dilution de l'eau d			100
		es influant sur l'exposition de l'env	
			5,0E-03
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):  5,0E-03			3,0L-03
			3,0E-05
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial avant application des mesures de gestion des risques):			3,02 03
Part des rejets dans le sol issus des			1,0E-03
		es au niveau des procédés (à la so	
les rejets	ııııqu	es da inveda des procedes (a la se	dioc, pour evitor
	diffère	nt selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pr			
Conditions et mesures tec	hniqu	es sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-
ments, les émissions dans	l'air e	et les rejets dans le sol.	
danger pour l'environnement	t caus	é par eau douce .	
Eviter les déversements de s	substa	nce non diluée dans le réseau des	
eaux usées du site ou les ré	cupére	er à ce niveau.	
Aucun traitement des eaux u			
Traiter les rejets dans l'air po	our atte	eindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):			
	Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)		
pour atteindre le niveau exig			
		épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement sec			
Mesures organisationnelle	s visa	nt à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues ir			
La boue doit être incinérée,	stocké	e ou traitée.	
			'

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	8,3E+05	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03	

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des techno-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

logies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000802		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation dans les produits routiers et les produits de construction- Activités professionnelles	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8d, ERC8f, ESVOC SpERC 8.15.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	application de revêtements et d'agglomérants de surface dans le bâtiment et les travaux publics y compris l'utilisation de pavés, de mastic manuel et dans la pose de toitures et de membranes d'étanchéification	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis	ation	

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement non spécia-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
liséPROC8a	
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- L'opération est effectuée à température élevée (> 20°C au-dessus de la tempéra- ture ambiante).PROC8b	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
ManuelLaminage, Bros-	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	I	
sagePROC10	Olara and a Harrisa dia and a final dia	H. (7.2)
Pulvérisation/production de	S'assurer que l'opération est effectuée à	
brouillard par machi-	Porter un appareil respiratoire conforme	a EN140 avec filtre
neL'opération est effectuée	de Type A ou mieux.	málama à FO 0/
à température élevée (>	Limiter la teneur de la substance dans le	e meiange a 50 %.
20°C au-dessus de la tem-		
pérature am-		
biante).PROC11	Classurar que l'anération est effectuée à	. l'ovtáriour
Pulvérisation/production de brouillard par ma-	S'assurer que l'opération est effectuée à	
chinePROC11	Porter un appareil respiratoire conforme de Type A ou mieux.	a EN 140 avec lille
CHINEFROCTI	de Type A ou filleux.	
Trempage, immersion et	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
coulagePROC13		
Remplissage de fûts et de	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
petits conditionne-		
mentsPROC9	William and a sustance of the control of the contro	
Nettoyage et maintenance	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'	operer sur l'equipe-
de l'équipementPROC8a	ment.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen ut	lisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		22
Part du tonnage régional utilis		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonn		1,1E-02
		3,0E-02
Fréquence et durée d'utilisa		•
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année	e):	365
· ·	x non influencés par la gestion des risc	
Facteur de dilution de l'eau d		10
		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'en	
	n provenance d'une large application	9,5E-01
(seulement régional):		
	ux usées en provenance d'une large	1,0E-02
application:		
	en provenance d'une large application	4,0E-02
(seulement régional):		
	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
les rejets	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
	nniques sur le site visant à réduire ou li	mitar las dávarsa-
	l'air et les rejets dans le sol.	million ica deverac-
danger pour l'environnement		
<u> </u>		1

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	77
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-
cales et/ou nationales.	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	ets
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	glementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

cales et/ou nationales.

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Section 4.1 - Santé		
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des		
risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.		
Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les		

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000806	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC2, ERC4
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'U	
	MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit	<del>,</del>	
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kl	Pa à STP.
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contr	
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
la température ambiante (sau	isation à une température n'excédant pas à uf indication contraire). de base d'hygiène au travail est mis-en-oei	
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire- PROC15	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région: 0,1		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,5
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,8
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		2,0
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 100		100
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année): 20		20

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Fostouro environnementouy non influencia nor la gostion des rica	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risq	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	2,5E-02
cation des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	2,0E-02
avant application des mesures de gestion des risques):	
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so	urce) pour éviter
les rejets	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li	niter les déverse-
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.	10 0.10
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
La bodo dolt otto momoroo, otookoo od trakoo.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)	00,0
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	93,6
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	00,0
d'épuration publique) (%) :	
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+03
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	3,12+03
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
	2,00+03
(m3/jour):  Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	on vivo do lovir
élimination	en vue de leur
	rlamantationa la
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	giernentations io-
cales et/ou nationales.	
Conditions at maguros relativos à la valeriaction externa des déab	nto.
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déche	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des ré	giernentations 10-
cales et/ou nationales.	

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
Section 3.1 - Santé	

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

occitatio a exposition - Travanica	
30000000810	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Inervention en laboratoires- Activités professionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC10, PROC15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8a, ESVOC SpERC 8.17.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D MESURES DE GESTION DES RISQUE	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 l	кРа à STP.
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotient	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
	isation à une température n'excédant pas	20°C au dessus de
la température ambiante (sa		
On admet qu'un bon niveau	de base d'hygiène au travail est mis-en-oe	euvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Activités de laboratoire-	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.	
PROC15		
NettoyagePROC10	Aucune autre mesure spécifique n'a été	identifiée.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,0
Part du tonnage régional utilisée localement:		5,0E-04
Tonnage annuel du site (tonr	nes/an):	1,0E-03
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour): 2,7E-03		2,7E-03
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Jours d'émission (jours/année):	365
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risc	lues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env	/ironnement
Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional):	5,0E-01
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application:	5,0E-01
Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional):	0
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la solles rejets	ource) pour éviter
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur des estimations issues de procédés conventionnels.	
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou li ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
danger pour l'environnement causé par eau douce .	
Aucun traitement des eaux usées nécessaire.	
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):	0
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):	0
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels. La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	iles
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station d'épuration des eaux usées publique (%)	93,6
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station d'épuration publique) (%):	93,6
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	6,8
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour):	2,0E+03
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur
élimination	
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des ré cales et/ou nationales.	glementations lo-
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déch	
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	glementations lo-

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	----------------------------

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### ShellSol A100 High Cumene

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS  $\,$ 

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000815	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC3, ERC4, ESVOC SpERC 3.22a.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Comprend l'application de la substance pour le traitement de l'eau en secteur industriel en systèmes ouverts et fermés.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant	
tance dans le Mé-	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
lange/l'Article		
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Couvre les expositions quotions	diennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
spécifié autrement).		
Autres conditions opératio	nnelles affectant l'exposition	
On part du principe d'une util	isation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de	
la température ambiante (sau	uf indication contraire).	
On admet qu'un bon niveau o	de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.	
Coémonico contributouro	Manusa de gestion des vienues	

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts de matière en vracUtiliser dans des systèmes confinésPROC2	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinésPROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

	<u> </u>	
Stockage.PROC1	Stocker la substance à l'intérieur d'un sy	rstème fermé.
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Facilement biodégradable.		
Quantités utilisées		•
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1
Quantités régionales d'utilisa		55
Part du tonnage régional utili		0,54
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	30
Tonnage quotidien maximal	du site (kg/jour):	100
Fréquence et durée d'utilis	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/anné	e):	300
Facteurs environnementau	x non influencés par la gestion des risc	ques
Facteur de dilution de l'eau d		10
Facteur de dilution de l'eau d	le mer locale:	100
Autres conditions opératio	nnelles influant sur l'exposition de l'en	vironnement
Part des rejets dans l'air issu	s des procédés (rejet initial avant appli-	5,0E-02
cation des mesures de gestion		
•	usées issus des procédés (rejet initial	9,5E-01
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 0		
Conditions et mesures tecl les rejets	nniques au niveau des procédés (à la se	ource) pour éviter
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de procédés conventionnels.		
	nniques sur le site visant à réduire ou li l'air et les rejets dans le sol.	miter les déverse-
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
Traitement des eaux usées in situ obligatoire.		
	our atteindre une efficacité typique d'éli-	0
mination de (%):	<b>71</b> 1	
	e (avant leur rejet dans le milieu naturel)	95,8
pour atteindre le niveau exige		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	34,9
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelle	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	s le site
Ne pas épandre les boues in	dustrielles sur les sols naturels.	
La boue doit être incinérée, s	stockée ou traitée.	
	tives aux stations d'épuration municipa	
	ostance des eaux usées via une station	93,6
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application 95,8		95,8
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	100
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2,0E+03
(m3/jour):	

#### Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### **SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION** Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE  $\rm n^o$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

30000000820	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	Produits chimiques de traitement de l'eau- Activités profes- sionnelles
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU22 Catégories de processus: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC13 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC8f, ESVOC SpERC 8.22b.v1
Procédés et activités couverts par le scénario	Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans les installations industrielles, dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant les transferts de matières et le nettoyage des équipements.

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de la vapeur 0,5 - 10 kPa à STP.	
Concentration de la Substance dans le Mé- lange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,	
Fréquence et durée d'utilis		

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).

#### Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition

On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques
Transferts par fûts/ lot- sEtablissement spécialisé- PROC8b	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes fermés)PROC3	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Expositions générales (systèmes ouverts)PROC4	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Déversement à partir de petits conteneursPROC13	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Maintenance de l'équipe- mentPROC8a	Aucune autre mesure spécifique n'a été identifiée.
Stockage.PROC1PROC2	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement		
La substance est une UVCB				
Principalement hydrophobe	•			
Facilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
	0,1			
Part du tonnage européen utilisée dans la région:  Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		25		
Part du tonnage régional utilisée localement:		6,0E-02		
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5		
		4.0		
Tonnage quotidien maximal du site (kg/jour):  4,0  Fréquence et durée d'utilisation				
	ation			
Rejet continu.		265		
Jours d'émission (jours/anné	365			
	x non influencés par la gestion des risq			
Facteur de dilution de l'eau o		10		
Facteur de dilution de l'eau d		100		
	nnelles influant sur l'exposition de l'env			
	n provenance d'une large application	1,0E-02		
(seulement régional):		0.05.04		
Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large		9,9E-01		
application:  Part de libération dans le sol en provenance d'une large application				
	0			
(seulement régional):				
les rejets	hniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour eviter		
	diffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de pr	océdés conventionnels.			
	hniques sur le site visant à réduire ou li	miter les déverse-		
	l'air et les rejets dans le sol.	1		
danger pour l'environnement				
	ion d'épuration publique, il est inutile de			
	ondaire des eaux usées sur site.			
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-		0		
mination de (%):				
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel) pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		0,7		
En cas de rejet vers une stat	ion d'épuration publique, il est inutile de	0		
procéder à un traitement sec	condaire des eaux usées sur site.			
Mesures organisationnelle	s visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site		
Ne pas épandre les boues in	dustrielles sur les sols naturels.			
La boue doit être incinérée,	stockée ou traitée.			
	ntives aux stations d'épuration municipa			
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station		93,6		
d'épuration des eaux usées	00.0			
Efficacité totale de l'éliminati	93,6			
	risques sur site et hors site (station			
d'épuration publique) (%):	on la alta (MOafa) ftal l' Noard's land in	40		
Tonnage maximal autorisé s	48			
après un traitement complet	ues eaux usees (kg/jour):			

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

### **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024

14.0 23.04.2025 800001005781 Date d'impression 30.04.2025

Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique (m3/jour): 2,0E+03

# Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

#### SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

#### Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

#### **Section 3.2 - Environnement**

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU
	SCÉNARIO D'EXPOSITION

#### Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

#### Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

De plus amples détails sur les méthodes d'ajustements et les technologies de gestion des risques se trouvent dans la fiche explicative SpERC du Conseil européen des industries chimiques - CEFIC (http://cefic.org).

Conformément au règlement CE  $\rm n^{o}$  1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

# **ShellSol A100 High Cumene**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 28.03.2024